

## Conseil d'établissement 2021-2022

Le mercredi 26 janvier 2022

à 18 h 15, en virtuel sur Zoom

---

### ORDRE DU JOUR

- |     |   |            |
|-----|---|------------|
| 1.  | Prise des présences et vérification du quorum   |            |
| 2.  | Questions du public   | 5 minutes  |
| 3.  | <u>Adoption</u> de l'ordre du jour  | 5 minutes  |
| 4.  | Lecture et <u>adoption</u> du procès-verbal du 8 décembre                                   | 5 minutes  |
| 5.  | Présentation des états financiers de la fondation   | 25 minutes |
| 6.  | Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en bien et services        | 5 minutes  |
| 7.  | Consultation sur la contribution volontaire des parents en début d'année scolaires          | 10 minutes |
| 8.  | Confirmation des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées   | 5 minutes  |
| 9.  | Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option (pour l'an prochain) | 5 minutes  |
| 10. | Rapports et informations  | 30 minutes |
|     | 10.1. Direction   |            |
|     | 10.2. Enseignants   |            |
|     | 10.3. Service de garde  |            |
|     | 10.4. Comité de parents du CSSMB  |            |
|     | 10.5. Fondation Saint-Clément   |            |
|     | 10.6. OPP   |            |
| 11. | Suivi sous-comité   | 10 minutes |
| 12. | Suivi au procès-verbal  | 20 minutes |
| 13. | Correspondance reçue  |            |
| 14. | Questions diverses  | 15 minutes |
| 15. | Levée de la séance  |            |
- Heure de levée prévue : 20h30*

Prochaine rencontre : le mercredi 16 mars 2022 à 18h15 en virtuel.

## 1. Prise des présences et vérification du quorum

| Rôle                                   | Nom                           | Présent   | Absent |
|--|-------------------------------|-----------|--------|
| Présidente                             | Etienne Chabot                | X         |        |
| Vice-Présidente                        | Karine Barrette               | X         |        |
| Trésorier                              | Claudie Vigneault             | X         |        |
| Secrétaire                             | Geneviève Bastien             | X         |        |
| Déléguée au comité de parents du CSSMB | Ping Lu                       | X         |        |
| Membres enseignants                    | Emanuelle Afonso-Huot         | X         |        |
|  | Leonie Lambert                | X         |        |
|  | Véronique Matteau             | X (18h18) |        |
|  | Marie-Ève Meilleur Prud'homme | X         |        |
|  | Fiona Wright                  | X         |        |
| Personnel de soutien                   | Geneviève Gauthier            | X         |        |
| Direction                              | Nathalie Houle                | X         |        |
| Direction adjointe                     | Mélanie Béland                | X         |        |
| Membres parents substitués             | Carlie Déjoie                 | X         |        |
|  | Nathalie Gignoux              | X         |        |
|  | Mathieu Rinaldi               |           |        |
|  | Daniel Hacikyan               |           |        |
| Membres de la communauté               | Virginie Longpré              | X         |        |

|                   |                        |   |  |
|-------------------|------------------------|---|--|
|                   | Claire Vallès          | X |  |
| Membres du public | Otilia Branzaru        | X |  |
|                   | Philippe Boivin        | X |  |
|                   | Azadeh Hosseinbidokhti | X |  |
|                   | Chen Li                | X |  |
|                   | Hode Titrikou          | X |  |

Le président souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 18h15, après vérification du quorum. Les membres présents à l’ouverture de la séance formant le quorum, l’assemblée est déclarée régulièrement constituée.

## 2. Questions du public

Mme Otilia, membre du public, se questionne sur les retards récurrents des autobus scolaires et demande quelles actions peuvent être encourues pour avertir les parents.

La Direction convient d’événements de retards en raison d’erreurs ou de pénurie de personnel. C’est le CSSMB qui gère le transport scolaire, et non l’école. Un membre-école assurera un suivi avec le CSSMB afin d’avoir une information interactive pour les parents. Un membre parent souligne qu’une application existe, MTransport, qui fournit l’horaire des départs et des arrivées.

## 3. Adoption de l’ordre du jour

Le projet d’ordre du jour a été envoyé préalablement aux membres par courriel.

Le Président propose les modifications suivantes :

-Ordre du jour actualisé avec points 8 et 9 ajoutés en fin de journée, peu avant l’ouverture de séance.

Aussi, M. Boivin, trésorier de la Fondation, se joint à la réunion pour discuter des finances de la Fondation.

Avec les modifications souhaitées, l'adoption de l'ordre du jour est :

Proposée par : Mme Karine Barrette

Appuyée par : Mme Geneviève Gauthier

Adoptée à l'unanimité.

#### **4. Lecture et adoption des procès-verbaux du 3 novembre et 8 décembre 2021**

##### Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2021:

- Suite à la phrase 8.5d, page 10 : "Un membre-enseignant demande quels sont les outils mis en place pour s'assurer que des erreurs de budgets/dépenses ne se reproduisent plus." Un membre aimerait clarifier que cette affirmation ne repose sur aucun fait avéré. Le Président propose de modifier la phrase dans le PV pour refléter ce commentaire par: "Un membre-enseignant demande si des outils sont mis en place pour suivre le budget/dépenses. Dans le passé, des rencontres avaient lieu avec documents de soutien, pour valider les dépenses, entre les membres du CÉ, de la direction et de la Fondation" et de l'adopter avec cette adaptation.

Proposée par : Mme Emanuelle Afonso-Huot

Appuyée par : Mme Geneviève Gauthier

Adoptée à l'unanimité.

##### Adoption du Procès-verbal du 8 décembre adopté.

Aucune modification demandée.

Proposée par : Mme Emanuelle Afonso-Huot

Appuyée par : Mme Geneviève Gauthier

Adoptée à l'unanimité.

#### **5. Présentation des états financiers de la Fondation Saint-Clément pour l'année 2020-2021**

- Philippe Boivin est Trésorier de la Fondation depuis septembre 2021. Sa priorité a été de produire les états financiers pour l'année 2020-2021 (du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021) et de répondre aux demandes et aux besoins des écoles.
- M. Boivin présente les états financiers 2020-2021 (pour les 3 écoles). Un fait important est l'augmentation des dépenses en raison de l'utilisation du surplus de l'ESCO. Le surplus de l'ESCO est donc de 14,000\$ au début de l'exercice 2021-2022.
- À ce jour, aucune demande de remboursement de frais des écoles, suite à l'envoi de factures pour la période 2021-2022.
- M. Boivin propose d'envoyer une mise à jour de l'État des Résultats avant chaque CÉ.
- Fait intéressant, 14,000\$ a été récupéré en TPS/TVQ (dont 5,200\$ pour l'ESCO). La somme a été récupérée avec 1 an de délai. Le remboursement des taxes peut être engendré à chaque semestre. Un membre-parent demande si cet argent est de l'argent excédentaire à dépenser. M. Boivin suggère d'attendre le remboursement avant d'engager les dépenses.
- Un membre-parent demande de diviser le détail selon les différentes initiatives (vêtements, huile d'olive, etc.) afin de permettre de comparer d'année en année. M. Boivin assure qu'il est possible de transmettre plus de détails en fin d'année.
- Suite à une discussion sur un déficit minime ou un "break-even" d'une des trois écoles, il est spécifié que les deux autres écoles ont déjà paré au montant déficitaire. Un membre-parent souligne que les dons sont dirigés par école, mais attention au déficit des autres écoles. Un membre-parent souligne l'importance de faire preuve de transparence à cet égard lors des campagnes.
- Un membre-parent demande s'il est possible de réserver un budget correspondant à une dépense non-engagée dans l'année pour un projet à plus long terme. M. Boivin affirme que c'est possible.
- Un membre-parent suggère plus de transparence dans les communications auprès de donateurs significatifs (quant aux dépenses reliées aux dons dirigés) et d'améliorer la communication pour rappeler que les dons dirigés sont généralement possibles.

- Un membre-parent demande s'il existe des chiffres sur la campagne de vêtements. M. Boivin n'a pas encore d'information précise sur la campagne de vêtements, mais espère les fournir lors du prochain CÉ.
- Un membre-parent demande s'il est possible de formuler différemment la ligne "dépenses reliées aux activités de bienfaisance". M. Boivin va s'assurer de standardiser les postes (soit "contributions aux établissements scolaires").
- La direction demande si l'ESCO peut engager des dépenses:
  - o En priorité, le soutien aux élèves en difficulté. :cette dépense est engagée et, sans l'aide de la Fondation, cela générerait un déficit pour l'école.
  - o Pour les paniers de basketball et le mur d'escalade: la dépense totale pour l'ESCO n'est pas encore connue. Nous demeurons dans l'attente de savoir si le CSSMB confirmera la prise en charge des dépenses excédentaires .
  - o 250\$ par enseignant (budget de classe), au prorata de la présence des titulaires et des spécialistes, en attendant le résultat de la campagne de vêtements. La direction confirme que le budget de classe est investi dans du matériel qui appartient à la classe et à l'école, et qui ne quitterait donc pas en cas de départ de l'enseignant.

Tous les participants remercient chaleureusement M. Boivin et Mme Vallès pour leur implication dans la Fondation et le temps accordé, ce soir, pour présenter les états financiers et répondre aux questions.

## 6. Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services

La direction désire planifier les besoins en biens et services pour la prochaine année scolaire 2022-2023:

BIENS: l'objectif est d'obtenir le financement pour le drainage de la cour d'école.

SERVICES: Comme il n'y a pas d'augmentation du nombre d'élèves, l'objectif est de recevoir le même nombre de jours de services que l'année scolaire 2021-2022.

Soit:

- Service en psychologie
- Service en orthophonie

-Service en orthopédagogie (1 personne à temps plein et 1 personne à 40% + 60% payé par la Fondation donc 2 personnes à temps plein).

Un membre-enseignant demande la raison pour laquelle l'orthopédagogue n'est payée qu'à 40% par le CSSMB et pas plus. La direction explique que le CSSMB utilise une cote afin d'identifier les enfants en difficulté. Ainsi, le budget est réparti par école, selon le milieu (défavorisé ou non), le nombre d'élèves, etc...

-Service en ergothérapie

La direction mentionne que présentement, par manque de personnel, il n'y a pas de service d'ergothérapie à l'école.

Un membre-enseignant demande s'il est possible d'utiliser le budget du poste de l'ergothérapeute qui demeure non comblé. La direction mentionne que le budget est géré par le CSSMB et donc que l'école n'a pas cette latitude.

-Service T.E.S.

-Service d'intervention PROMIS (immigration)

-Service linguistique

Le CÉ convient que l'école désire maintenir la stabilité du personnel et garder les deux orthopédagogues à 100% de leur temps.

Ce point étant une consultation, aucune résolution n'est votée.

## **7. Consultation sur la contribution volontaire des parents en début d'année scolaire**

La contribution volontaire est de 15\$ et est utilisée pour l'organisation d'activités ludiques ex: temps des fêtes, Halloween, St-Valentin, activités de début et de fin d'année.

La direction souhaite poursuivre cette contribution de 15\$ en début d'année. Un seul message sera envoyé aux parents, sans relance. Aucun enfant n'est exclu, aucune liste des familles ayant versé une contribution n'est tenue par l'école.

Un membre-parent souligne l'importance de préciser que ce n'est pas obligatoire et de mentionner l'inclusion de tous dans cette communication.

Un membre-parent mentionne qu'avec l'inflation, une contribution de 20\$ pourrait être évaluée pour les années futures.

Ce point étant une consultation, aucune résolution n'est votée.

## **8. Confirmation des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées**

Le président rappelle aux membres que le document a été envoyé à l'avance, pour adoption).

La direction mentionne que ce document est actualisé chaque année. La résolution doit être signée par le président et le secrétaire, sans vote. Le document de janvier est différent de celui de décembre, l'exception étant la mesure no: 30017: réunions de concertation et planification pour les employés du SDG: Montant global de 7,335\$ au total. Cette somme permet de libérer des employés pour l'organisation d'activités telles: carnaval d'hiver, etc.

## **9. Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option (2022-2023)**

Le président rappelle aux membres que le document a été envoyé à l'avance, en vue de l'approbation.

Cette année, l'équipe des ressources humaines du CSSMB dénote une pénurie d'employés. L'ESCO désire être plus proactive/plus rapide dans les démarches de composition des classes afin d'évaluer les besoins de personnel. La direction suggère donc les mêmes temps d'enseignement que les années précédentes et propose le statut quo.

Un membre-parent demande que signifie " temps restant à repartir" de 108 minutes. La direction explique que ce sont des minutes d'enseignement donnant une marge de manoeuvre aux enseignants pour assurer que la matière est acquise. Ainsi, des projets peuvent être développés pour enrichir certaines matières.

Un membre-parent demande la possibilité d'ajouter une période d'anglais à la maternelle.

Un membre-enseignant explique que le CSSMB n'inclut pas une période d'anglais dans son programme préscolaire. Un membre suggère que certaines activités parascolaires soient bilingues ou encore d'inclure des activités du midi en anglais.

Un membre de la communauté suggère d'offrir du soutien à l'anglais pour les enfants non-bilingues qui font face à des difficultés, contrairement aux élèves bilingues. Un membre-enseignant souligne qu'en général, il y a 3-4 enfants non-bilingues par classe. Il est donc difficile de doser le niveau pour s'ajuster à la réalité d'une classe.

Proposée par : Mme Karine Barrette

Appuyée par : Mme Emanuelle Afonso-Huot

À l'unanimité.

## 10. Rapports et informations

### 10.1 Direction

#### 1- Covid:

- Depuis le début de l'année scolaire jusqu'au 1er janvier 2022: 22 cas de Covid dont 17 survenus entre le 18 décembre 2021 et le 1er janvier 2022.
- Ce ne sont pas toutes les directions d'écoles qui ont fait des suivis durant la période des Fêtes.
- L'envoi de courriels en 2 temps (1er envoi: cas potentiel, 2e envoi: cas confirmé) portait à confusion et laissait penser que les cas étaient deux fois plus nombreux.
- Depuis le retour en classe le 17 janvier 2022, le CSSMB comptabilise les cas mais aucune communication n'est envoyée aux parents à ce sujet.
- La situation, en date du 26 janvier 2022, est plutôt bonne: Quatre membres du personnel ont dû s'absenter: 2 cas Covid et 2 personnes isolées, car cas à la maison). Aucune fermeture de classe.
- L'école continue de mettre en place les moyens connus: lavage des mains, distanciation, vaccination.
- À ce jour, Il n'a pas été nécessaire de demander l'aide des parents pour combler une potentielle pénurie de personnel.
- Un membre-parent demande combien d'enfants ne sont pas retournés à l'école par prévention, lors de la réouverture des classes. La direction n'a pas les données mais les membres-enseignants estiment environ 1 élève par classe.
- Un membre-parent demande quels services sont offerts aux enfants sur un protocole Covid par rapport à ceux qui demeurent à la maison par prévention, suite à un choix parental. Les enseignants ont une responsabilité envers l'enfant atteint de la Covid. Si la santé de l'enfant le permet, l'enseignant offre un contact pédagogique: un plan de travail est envoyé chaque semaine et un suivi journalier est assuré afin que l'enfant ne prenne pas de retard. Si l'enfant reste à la maison par précaution plutôt que pour

suivre les consignes sanitaires, aucun suivi n'est assuré.

- Un membre-parent propose de faire un sondage sur l'école à la maison avec la plateforme Zoom. Le but est de partager les bons coups, tenter de savoir ce qui fonctionne ou non pour les parents et les enfants, quels sont les soucis techniques rencontrés (ex. : nécessité d'avoir une imprimante vs travaux en ligne, etc.). Certains enseignants ont déjà envoyé un sondage (qui a été apprécié par les parents). Il est proposé d'utiliser l'*Écho de l'ESCO* pour offrir une parole anonyme aux parents. Les suggestions pourraient servir dans le futur.

## 2- Vaccination:

- 77 élèves ont été vaccinés à l'ESCO en décembre.
- Le 9 février 2022, une nouvelle journée sera organisée pour offrir la 2<sup>e</sup> dose.
- Si des places sont disponibles, possibilité d'offrir la 1<sup>re</sup> dose.
- 140 doses disponibles (en paquet de 10).
- La direction remercie le Service de garde pour son aide dans cette campagne.

## Statistiques:

En date du 20 décembre 2021: 57% des élèves de l'ESCO ont reçu leur 1<sup>ère</sup> dose et 0,27%, leur 2<sup>e</sup> dose.

Il est à noter qu'une grande majorité des membres enseignants et du personnel de soutien de l'ESCO ont reçu au moins 1 dose, et même 2 doses et qu'une bonne proposition a également reçu la dose de rappel. La direction remercie le personnel qui a suivi les consignes de la Santé publique pour le bien de tous.

## 3- Ventilation:

- Plusieurs parents sont inquiets qu'il fasse froid dans les classes modulaires.
- La direction mentionne que l'ancienne partie de l'ESCO (datant de 1953) n'est pas ventilée et se trouve dans la même situation que les classes modulaires.
- Un membre-enseignant mentionne que les fenêtres sont ouvertes le matin, aux récréations, et légèrement ouvertes "en chicane" (pour éviter le vent direct) pendant les cours, pour assurer une bonne ventilation dans la classe (et faire diminuer le niveau de CO<sub>2</sub>). La porte de classe reste ouverte en tout temps.
- Il fait froid dans les classes et les parents ont été informés de donner des chandails chauds aux élèves.
- Un lecteur PPM a été installé dans toutes les salles de classe sauf une (un oubli qui sera corrigé rapidement). Ce nouveau système demande une adaptation de la part de tous.

- La direction mentionne que, suite à la réception de courriels concernant le froid dans les classes modulaires, des vérifications ont eu lieu:
- Les titulaires ont été rencontrés; les élèves assurent ne pas avoir froid et les thermostats permettent de suivre la température de la classe. Un titulaire mentionne qu'un élève en chandail à manches courtes a dû mettre son manteau d'hiver en classe, puisqu'il avait froid.
- Une équipe des ressources matériel a vérifié s'il n'y avait pas de bris.
- Le chauffage a été monté dans le corridor des classes modulaires.
- Le chauffage d'appoint du corridor de raccordement entre l'ancienne et la nouvelle partie de l'ESCO, joue son rôle.
- Advenant qu'une classe modulaire soit trop froide, les enseignants ont été informés qu'ils peuvent temporairement changer de lieux: bibliothèque, classe vide dans une autre aile, etc.).
- Un membre-parent demande si l'isolation des classes modulaires est moins performante.
- Un membre-parent félicite la direction d'avoir prise ces initiatives mais mentionne que les thermostats indiquent quelquefois la température recherchée vs température actuelle. Il serait pertinent de prendre la température proche des fenêtres vs à côté de la porte. La direction mentionne que le dispositif donne les deux données.
- Tous les membres conviennent qu'il est important d'habiller les enfants car il fait froid en classe afin d'atteindre les normes de CO2. Il est décidé d'inclure un message dans l'Écho afin que les parents habillent leurs enfants chaudement.
- La direction mentionne que l'ESCO n'a pas été sélectionnée par le CSSMB pour une demande de construction temporaire (puisque une nouvelle école à VMR est en attente de construction).
- Les travaux de ventilation/climatisation dans les classes modulaires ne sont pas possible, les modules étant loués, le locataire doit gérer les améliorations. Il n'est donc pas possible d'intégrer une ventilation/climatisation dans les modulaires.
- Malheureusement, les classes modulaires de l'ESCO ont été commandées à une époque où la réglementation était différente.
- Les membres-parents remercient la direction et les enseignants pour tous leurs efforts. C'est une nouvelle réalité avec laquelle il faut jongler. Il est cependant mentionné que le bien-être des enfants et des enseignants est au coeur des préoccupations des parents et qu'il est dommage que ceux-ci doivent composer avec une telle réglementation.

#### 4- Portes ouvertes virtuelles du 25 janvier 2022:

Jusqu'à 44 parents se sont joints à la rencontre virtuelle. Cette faible participation tient peut-être au fait de ne pouvoir visiter l'école. L'enregistrement de la réunion sera mis en

ligne.

Le 12 mai 2022, l'ESCO prévoit accueillir les futurs enfants du préscolaire (et leurs parents) et pour former les groupes.

#### 5- Activités parascolaires:

Les activités parascolaires reprendront vers le 4 février.

Possibilité de remboursement, une communication sera envoyée aux parents.

#### 6- Temps des Fêtes:

- Le Père Noël a distribué des cannes de Noël mais les activités ont été écourtées en raison de la fermeture prématurée de l'école suite aux nouvelles restrictions sanitaires.
- La chorale de Mme Julia a été filmée (vs en présentiel).
- Le traditionnel bingo de Noël a été reporté en janvier et les surprises distribuées.
- Le petit déjeuner de Noël deviendra le petit déjeuner de St-Valentin.
- Un carnaval des neiges est organisé par le service de garde: 6-7 kermesses extérieures, avant la semaine de relâche. Du chocolat chaud sera servi.

#### 7- Semaine des enseignants:

Un dîner est offert pour remercier tous les professeurs qui se démènent!

Merci à tous les bénévoles pour leurs efforts!

La séance ayant dépassé l'heure de levée prévue, un vote est tenu pour une prolongation de 15 minutes.

Approuvée à l'unanimité par les membres votants du CÉ.

## 10.2 Enseignants

#### • Dictée PGL:

- Finale dans chaque niveau.
- 1/2 des dons recueillis iront à la classe et 1/2 à la Fondation PGL.
- Les enseignants aiment beaucoup cette dictée qui permet de parler de projets et de

situations dans le monde.

- Un membre-enseignant mentionne que les dons recueillis au premier cycle seront combinés afin d'acheter du matériel de jeux d'hiver pour la petite cour.

### 10.3 Service de garde

Mme Geneviève Gauthier informe les membres des points suivants :

- Peu d'enfants ont réclamé les services du SDG d'urgence: 5 élèves du 11 au 14 janvier 2022, et le SDG a fermé complètement les 21-22 décembre et les 6-7 janvier puisqu'il n'y a pas eu de demande.
- Il n'y a pas de frais pour les journées de fermeture d'école et/ou de tempête.
- Nouveauté: les reçus fiscaux seront déposés sur le site Mozaïk plutôt qu'en version papier. L'annonce officielle et les détails suivront dans *l'Écho de l'ESCO*.
- Un problème technique est survenu avec le site internet de La CAF: La CAF travaille pour rétablir la situation. Pour toutes questions: [info@lacaf.ca](mailto:info@lacaf.ca) . Une membre-parent demande s'il est possible d'appeler La CAF plutôt que de communiquer avec eux par courriel. Malheureusement, il n'y a pas de numéro de téléphone pour le service à la clientèle. Un membre-parent mentionne qu'il serait important que le sous-comité traiteur possède cette information et soulève la lacune dans leur évaluation du traiteur.
- L'organisation "Covid" du service des dineurs demeure inchangée: les bulles sont formées par niveau.

### 10.4 Comité de parents du CSSMB

- Un membre-parent remercie la déléguée au comité de parents pour l'envoi des procès-verbaux antérieurs.
- La prochaine séance est le 24 février 2022.
- Concernant la possibilité d'utiliser la signature électronique vs une signature manuelle sur copie papier pour certaines activités du service de garde: les écoles doivent utiliser un logiciel choisi par le CSSMB. Ainsi, les écoles n'ont pas de latitude à cet égard. Le directeur du CSSMB fera un suivi pour tenter de moderniser le processus.
- Sur le contrat de services pour les fournisseurs: le CSSMB va communiquer avec le président du CÉ sous peu.

### 10.5 Fondation Saint-Clément

Couvert au point 5.

## **10.6 OPP**

- L'OPP dispose d'un budget pour le mois de la nutrition. Les épiceries du quartier vont offrir certaines contributions gratuitement, ce qui permettra d'allouer des sommes vers d'autres initiatives.

## **11. Suivi sous-comités**

### 11.1: Activités parascolaires:

- Le comité se rencontrera la semaine prochaine.
- 

### 11.2: Service traiteur:

- Le comité se rencontrera la semaine prochaine.
- Retour sur la possibilité de La Caf de fournir des ustensiles réutilisables: la direction aura une rencontre téléphonique le 29 janvier 2022.

### 11.3: Diversité:

- Le comité se rencontrera la semaine prochaine.

### 11.4: Comité sécurité aux abords de l'école

- Le comité se rencontrera la semaine prochaine.

## **12. Suivi au procès-verbal**

- Le Président annonce que tous les points de suivi ont été traités précédemment.
- Au sujet de l'ancienne vidéo (dessin animé) présentée par l'agente socio-communautaire du SPVM, la direction a relancé la personne-ressource et deux rencontres auront lieu les 31 mars et 6 avril prochain. Le sujet des rencontres: prévenir les agressions et éduquer sur le cercle de confiance dans le cadre de l'éducation à la sexualité des 2<sup>e</sup> année. Un membre-enseignant mentionne qu'il s'agit d'une belle activités positive pour les enfants. Un membre-parent mentionne que

cette activité est bien puisqu'elle permet aux enfants d'avoir une interaction positive avec le SPVM et se demande si on pourrait élargir aux autres niveaux.

### **13. Correspondance reçue**

- Le président annonce que tous les points de correspondance reçue ont été traités précédemment.

### **14. Questions diverses**

- Le président annonce que tous les points de questions diverses ont été traités précédemment.

### **15. Levée de la séance**

Le président et la direction remercient tous les participants et les invités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.

Proposée par : Emanuelle Afonso-Huot  
Appuyée par : Claudie Vigneault  
Adoptée à l'unanimité.

Prochaine rencontre : le mercredi 16 mars 2022 à 18h15 en virtuel.